

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 07/05/2014 Date de révision: 21/12/2016 Remplace la fiche: 15/12/2014 Version: 1.0

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

## Identificateur de produit

Forme du produit : Mélanges

Nom du produit : SANYTOL PURIFICATEUR D'AIR, DÉSINFECTANT SURFACES ET TEXTILES MENTHE

Code du produit : 33639415 - 33639410 - 33661710 - 33661715

Type de produit : Détergent, Biocide

Vaporisateur · Aérosol

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Désinfectant Air & Surfaces

## Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité 1.3.

**IDEAL** 

65 Rue Alexandre Dumas 69518 Vaulx-en-Velin Cedex - France T 0(33)4 72 15 11 80 - F 0(33)4 78 26 72 45

diacovella@ideal.fr

## Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 0(33)4 72 15 11 80

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## Classification de la substance ou du mélange

## Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aérosol, catégorie 1 H222;H229 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 H319 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3 H412

Texte intégral des mentions H : voir section 16

## Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

## Éléments d'étiquetage

## Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)





GHS02

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

: H222 - Aérosol extrêmement inflammable Mentions de danger (CLP)

H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 - Tenir hors de portée des enfants P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des flammes nues, des étincelles.

Ne pas fumer

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition

09/01/2017 FR - fr FDS Réf : 33639410 1/8

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

P251 - Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en

cas de malaise (ORFILA: 01 45 42 59 59)

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure

à 50 °C/122 °F

P501 - Eliminer l'emballage vide ou le produit non utilisé conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination des déchets. Dans le second cas, le recyclage de

l'emballage sera proscrit

Phrases supplémentaires

: Ne pas ingérer

Ne pas respirer les vapeurs

Matières actives biocides (TP2/AE): Biphenyl-2-ol: 4 g/kg Matières actives biocides (TP2/AE): Ethanol 306,5 g/kg

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

- 1-9		
Composant	%	
hydrocarbures aliphatiques	>=30%	
désinfectants		
parfums		

## 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification

: Aucun(es) dans des conditions normales.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

## 3.1. Substances

Non applicable

## 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydrocarbures riches en C3-4, distillat de pétrole	(n° CAS) 68512-91-4 (Numéro CE) 270-990-9 (Numéro index) 649-083-00-0	50 - 60	Flam. Gas 1, H220
Ethanol	(n° CAS) 64-17-5 (Numéro CE) 200-578-6 (Numéro index) 603-002-00-5	30 - 40	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
Biphényl-2-ol	(n° CAS) 90-43-7 (Numéro CE) 201-993-5 (Numéro index) 604-020-00-6	0,3 - 0,5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Texte complet des phrases H: voir section 16

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

Premiers soins après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon

doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.

Premiers soins après contact oculaire : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon

doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Provoque une sévère irritation des yeux. Toux. Essoufflement.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

09/01/2017 FR - fr FDS Réf.: 33639410 2/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Dioxyde de carbone. Sable. Poudre sèche. Pulvérisation d'eau.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Aérosol extrêmement inflammable.

Danger d'explosion : La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant

le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures.

## 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : En cas d'incendie: NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs. Évacuer la

zone. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Protection en cas d'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Ne pas pénétrer dans la

zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Autres informations : En cas de feu, présence de fumées dangereuses.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Ecarter toute

source d'ignition. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Isoler les petits conteneurs présentant

une fuite.

## 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

## 6.1.2. Pour les secouristes

Procédures d'urgence : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Aérer la zone.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Recueillir le produit répandu. Stocker à

: Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Réduire à un minimum la production de poussières.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir sectión 8

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Garder les conteneurs fermés

en dehors de leur utilisation. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit

frais et bien ventilé. Conservez dans un endroit à l'abri du feu.

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles : Sources de chaleur. Rayons directs du soleil. Sources d'inflammation.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 8.2. Contrôles de l'exposition

09/01/2017 FR - fr FDS Réf.: 33639410 3/8

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

#### Protection des mains:

Porter des gants de protection

## Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité

## Protection des voies respiratoires:

Non requis

## **Autres informations:**

Eviter toute exposition inutile. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence : Liquide volatile en aérosol.

Couleur : Incolore. Odeur : Caractéristique.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible : Aucune donnée disponible pН Vitesse d'évaporation relative (acétate de : Aucune donnée disponible

butyle=1)

Point de fusion : Aucune donnée disponible Point de congélation : Aucune donnée disponible Point d'ébullition : Aucune donnée disponible Point d'éclair : Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Aérosol extrêmement inflammable

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible Densité relative : Aucune donnée disponible Solubilité : Aucune donnée disponible Log Pow : Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible Propriétés explosives : Aucune donnée disponible Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

## **Autres informations**

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Non établi.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

## Possibilité de réactions dangereuses

Non établi. Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

## Conditions à éviter

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Rayons directs du soleil. Surchauffe. Flamme nue. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Chaleur. Etincelles.

## Matières incompatibles

Non établi.

09/01/2017 FR - fr FDS Réf.: 33639410 4/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Fumées. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition répétée)

Danger par aspiration

: Non classé

SANYTOL PURIFICATEUR D'AIR, DÉSINFECTANT SURFACES ET TEXTILES MENTHE		
Vaporisateur	Aérosol	

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

## 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Eviter le rejet dans l'environnement.

Biphényl-2-ol (90-43-7)	
CL50 poisson 1	4 mg/l
CE50 Daphnie 1	2,7 mg/l
EC50 72h algae 1	1,35 mg/l
NOEC chronique crustacé	0.009 mg/l

## 12.2. Persistance et dégradabilité

SANYTOL PURIFICATEUR D'AIR, DÉSINFECTANT SURFACES ET TEXTILES MENTHE		
Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.	
Biodégradation	Biodégradable.	

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

SANYTOL PURIFICATEUR D'AIR, DÉSINFECTANT SURFACES ET TEXTILES MENTHE		
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.	

## 12.4. Mobilité dans le sol

SANYTOL PURIFICATEUR D'AIR, DÉSINFECTANT SURFACES ET TEXTILES MENTHE		
Mobilité dans le sol Non établi.		

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

SANYTOL PURIFICATEUR D'AIR, DÉSINFECTANT SURFACES ET TEXTILES MENTHE		
Résultats de l'évaluation PBT La substance ne répond pas aux critères applicables aux substances PBT ou vPv		
	conformément à l'annexe XIII du Règlement REACH.	

## 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)

: Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Déchets dangereux en raison du risque potentiel d'explosion. Eviter le rejet dans l'environnement.

09/01/2017 FR - fr FDS Réf.: 33639410 5/8

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Indications complémentaires

: Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Récipient sous pression -Ne pas percer ou brûler même après usage.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IATA / IMDG

ADR	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU		
1950	1950	1950
14.2. Désignation officielle de transport	de l'ONU	
AÉROSOLS	AÉROSOLS	Aerosols, flammable
Description document de transport		
UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, (D)	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1	UN 1950 Aerosols, flammable, 2.1
14.3. Classe(s) de danger pour le transp	ort	
2.1	2.1	2.1
2	2	2
14.4. Groupe d'emballage		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement		
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
	Pas d'informations supplémentaires disponibles	

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

## - Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : 5F

Dispositions spéciales (ADR) : 190, 327, 344, 625

Quantités limitées (ADR) : 11 Quantités exceptées (ADR) : E0

Instructions d'emballage (ADR) : P207, LP02 Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : PP87, RR6, L2

Dispositions particulières relatives à l'emballage : MP9

en commun (ADR)

Catégorie de transport (ADR) : 2 : V14

: CV9, CV12

Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)

Dispositions spéciales de transport -

Chargement, déchargement et manutention

(ADR)

Dispositions spéciales de transport -: S2

Exploitation (ADR)

Code de restriction concernant les tunnels : D

(ADR)

## - Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 63, 190, 277, 327, 344, 959

Quantités limitées (IMDG) : SP277 Quantités exceptées (IMDG) : E0 : P207, LP02 Instructions d'emballage (IMDG) Dispositions spéciales d'emballage (IMDG) : PP87, L2 N° FS (Feu) : F-D N° FS (Déversement) : S-U

Catégorie de chargement (IMDG) : Aucun(e) Arrimage et manutention (Code IMDG) : SW1, SW22 Tri (IMDG) : SG69

Point d'éclair (IMDG)

09/01/2017 FR - fr FDS Réf.: 33639410 6/8

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

N° GSMU : 126

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo : E0

Quantités limitées avion passagers et cargo : Y203

(IATA)

Quantité nette max. pour quantité limitée avion : 30kgG

passagers et cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion passagers et : 203

cargo (IATA)

Quantité nette max. pour avion passagers et : 75kg

cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion cargo seulement : 203

Quantité max. nette avion cargo seulement : 150kg

(IATA)

Dispositions spéciales (IATA) : A145, A167, A802

Code ERG (IATA) : 10L

## Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

## Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Autres informations, restrictions et dispositions légales

: S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées. S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

#### 15.1.2. **Directives nationales**

Pas d'informations complémentaires disponibles

## Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Sources des données

: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

## Texte intégral des phrases H et EUH:

Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Gas 1	Gaz inflammables, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H220	Gaz extrêmement inflammable
H222	Aérosol extrêmement inflammable
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

09/01/2017 7/8 FR - fr FDS Réf.: 33639410

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme		
Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au réglement (CE) 1272/2008 [CLP]:			
Aerosol 1	H222;H229	D'après les données d'essais	
Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul	
Aquatic Chronic 3	H412	Méthode de calcul	

## FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

09/01/2017 FR - fr FDS Réf.: 33639410 8/8